



Un genre fantôme : le lai narratif

Dominique Billy

► To cite this version:

Dominique Billy. Un genre fantôme : le lai narratif : Examen d'une des thèses de Foulet. Revue des Langues Romanes, 1991, 94, pp.121-128. <hal-00961530>

HAL Id: hal-00961530

<https://hal-univ-tlse2.archives-ouvertes.fr/hal-00961530>

Submitted on 20 Mar 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un genre fantôme : le lai narratif

Examen d'une des thèses de Foulet¹

Dominique Billy

Notre impuissance à rendre compte d'un genre narratif appelé *lai* au moyen âge est tributaire du type d'approche, strictement narratologique, utilisé pour un corpus en fait hétérogène. Il existe bien, dès la dernière moitié du XII^e siècle, un genre dont la particularité est de se donner comme le *recontement en vers d'une aventure dont un lai breton a préservé le souvenir*, mais ce genre n'a jamais eu de nom propre, jusqu'à ce que la tradition philologique moderne s'en occupe en ignorant la métonymie qui était à la base des titres affichés de ces pièces, usant communément du terme de « lai ». Qui contesterait à ce mot la commodité d'emploi autant que l'élégance dans les expressions consacrées (« lais de Marie de France », « lais anonymes »...), et qui se priverait par conséquent d'en user ? Et pourtant, *ni Marie de France ni ses confrères n'ont écrit le moindre lai*.

Les pièces narratives qui se donnent expressément comme « lai » ne constituent par contre pas un genre en tant que tel, mais un ensemble de contes qui diffèrent des précédents principalement par l'abandon de la convention littéraire qui les caractérisait, et qui s'en rapprochent superficiellement par le détournement d'une étiquette que l'usage des copistes encourageait, tradition bien lâche qui se perdra peu à peu.

L'éminent romaniste L. Foulet avançait déjà en 1905², à propos de *Guigemar*, que rien ne permettait d'affirmer que Marie et son public s'étaient mis à appeler « lai » un conte évoquant un lai breton, que le texte de Marie permettait même d'affirmer le contraire : « Faute d'avoir vu cela, on est tombé dans des complications dont il ne semble pas qu'on soit encore sorti ». Plus de quatre-vingts ans plus tard, cette constatation est toujours d'actualité... Foulet n'est pourtant pas sans responsabilité, lui qui voyait dans certains emplois du mot par Marie une « fluctuation de sens », ce qui l'amenait à écrire que, « peu à peu, pour la commodité de l'expression, pour éviter dans un court prologue de longues périphrases, Marie a été conduite à employer le mot *lai* dans un sens qu'il n'avait pas encore eu en français et dont elle ne s'était avisée elle-même qu'assez tard. Elle y fut vraisemblablement aidée par le public qui dut trouver le mot commode pour désigner une chose nouvelle »³. Cette thèse a en général été adoptée par les critiques et les éditeurs. P. Ménard, 1979, ignore même les hésitations de Foulet : « On ne saurait douter du double sens du mot lai chez Marie. Certes, le plus souvent le terme fait référence aux compositions faites par les Bretons et antérieures aux récits de Marie. Il désigne, apparemment, les sources de la poétesse. Mais à certains moments l'auteur appelle ses propres créations des lais et se considère comme écrivant des lais. Le commencement du *Fresne ou d'Yonec* le montre sans ambages. De même, les derniers vers du *Chèvrefeuille* (...) On a donc parfaitement raison d'appeler du terme de lais les productions de Marie de France. »⁴

Il n'est par conséquent pas inutile de revenir sur les exemples invoqués par Foulet et qui jalonnent la progression qu'il prétendait déceler sur la base d'une chronologie hypothétique des œuvres, d'autant plus que les positions de l'éminent romaniste ont consacré le malentendu dont l'enseignement universitaire se fait toujours l'écho, en dépit de l'étude magistrale de Marti de Riquer, publiée en 1955,

¹ Il s'agit d'une version remaniée et complétée d'un article paru sous le même titre dans *Revue des Langues Romanes* XCIV (1990), p. 121-128.

² L. Foulet, « Marie de France et les lais bretons », dans *Zeitschrift für Romanische Philologie* 29 [pp. 19-56 et 293-322], p. 301.

³ *Loc. cit.*, p. 304. J'admettrai ici l'hypothèse de l'attribution à Marie de tous les recontements de lais du ms. H.

⁴ P. Ménard, *Les Lais de Marie de France*, Paris, 1979, p. 56.

dont on a montré que les conclusions pouvaient être étendues notamment aux « lais » anonymes⁵. En voici les étapes à travers lesquelles nous allons essayer d'identifier le sens du mot en déterminant successivement son référent de crainte de nous laisser tromper par les apparences que maintient inévitablement la thèse devenue classique :

1°) Selon Foulet, les vers suivants pourraient « à première vue sembler équivoques »⁶ :

*U ent firent, c(eo) di cunter,*⁷
Ki ne fet mie a ublier (Equitan 9-10)

Talent me prist de remembrer
Un lai dunt jo oï parler (Chaitivel 1-2)

Ces expressions « oïr conter un lai », « oïr parler d'un lai » sont à rapprocher de « dire (d')un lai selon un conte »⁸ où « lai » ne désigne pas le recontement ou un conte intermédiaire, mais bien l'objet, la matière même dont le texte narratif entendait perpétuer et honorer le souvenir.

2°) Foulet évoque ensuite le renversement de l'ordre des mots dans *Chievrefoil* et les passages extrêmes de *Milon*.

a) *Chievrefoil* :

*Plusurs le m(e) un cunté e dit*⁹
Et jeo l'ai trové en escrit (5-6)

Dit vus en ai la verité
Del lai que j'ai ici cunté. (dont j'ai S) (117-118)

Dans les v. 5-6, des contes intermédiaires sont évoqués, le pronom personnel complément renvoyant bien grammaticalement au *lai qu'un nume Chievrefueil*, entendu comme histoire ou aventure, plutôt que comme récit particulier d'une aventure, et il en va de même des vers finaux. Dans les deux cas, le *lai* (c'est-à-dire l'aventure) « de *Tristram e de la reine* » que l'auteur dit avoir « trové en escrit » reste l'objet des verbes « conter » et « dire » (et « trouver » dans le premier), soit la *matere* même du récit¹⁰.

b) *Milon* :

Ici comenceraï Milun
E musteraï par brief sermun
Pur quei e coment fu trovez
Li lais ke ci est numez (5-8)

De lur amur e de lur bien
Firent un lai li auncien,
Et jeo, ki l'ai mis en escrit,
*El recunter mut me delit*¹¹ (531-534)

⁵ M. de Riquer, « La "aventure", el "lai" y el "conte" en Marie de Francia », dans *Filologia Romanza* II, p. 1-19 ; cf. Billy, *loc. cit.*, p. 161-168.

⁶ *Loc. cit.*, p. 303. Tous les passages cités le sont d'après l'éd. J. Rychner, *Les Lais de Marie de France*, Paris, 1966.

⁷ Rychner émende *Un et k'oï*.

⁸ Cf. *ibid.*, p. 164.

⁹ Rychner émende *plusur* et élide *m'unt*.

¹⁰ Les vers finaux du *Chèvrefeuil* ont été repris dans le même sens par Ménard, *loc. cit.* ; voir D. Billy, « Pour une structure sémasiologique de "lai" : fondements et conséquences », dans *Actes du XVIII^e Congrès international de Linguistique et de philologie romanes : Université de Trèves (Trier), 1986*, Tübingen, 1988, t. VI, [pp. 161-1751, p. 166.

¹¹ Rychner émende *8 ki issi* et *534 Al*.

Nous reviendrons à propos d'*Yonec* sur *comencer*. Nous avons montré ailleurs qu'il y avait une opposition entre *faire / trover* et *conter* : une étude des emplois dans le cadre de l'ensemble du corpus, « lais » anonymes inclus, montre que les premiers verbes sont employés pour référer à la production des lais primitifs, dans une construction dont la formule extensive est *faire/trover d'une aventure/d'un conte un lai* ; *conter* sert par contre – en alternance avec *dire* – à désigner l'activité de l'auteur qui s'empare de cette matière pour composer son récit d'octosyllabes à rimes suivies, avec les formules *conter un lai* ou *d'un lai*, *reconter un lai*, voire *conter l'aventure d'un lai*, *conter la verité d'un lai*, *conter des aventures de lai*¹².

3°) Dans *Yonec* 1-4, selon Foulet, le passage d'un sens à l'autre est presque achevé »¹³ ; Ménard, on l'a vu, est encore plus catégorique :

Puis que des lais ai commencé. (du lai Q¹⁴)
Ja n'iert par mun travail laissé,
Les aventures que j(eo) en sai,
Tut par rime les cunterai.

Le problème est bien entendu lié au sens de *comencier* : contient-il ou non une idée de « fabrication » portant sur le C.O.D. ? L'évocation parallèle des vers 38-40 du prologue du *livre d'Izopet en françoys* de Marie peut nous aider à le cerner :

Si comencera la premere
Des fables que Esopus escrist,
Que a son Maistre manda et dist.

Ici, le complément de *comencier* est bien l'une des fables d'Esopé, non les recontements de Marie. Skårup, qui cite ce passage¹⁵ au côté de *Milon* 1-8 et de quelques autres, interprète *comencier* comme « “travailler à faire quelque chose”, en l'occurrence : “travailler à raconter” ou simplement : “raconter” », ce qui est tout autre chose que “faire”. Dans le cas d'*Yonec*, l'ambiguïté est de toute manière levée au v. 3 où le pronom « *en* », anaphorique de « *lais* », ne peut avoir pour référent que les *lais bretons*, non les contes de Marie¹⁶.

4°) « Puis nous avons des textes qui deviennent plus nets encore »¹⁷.

a) *Fresne* 1-2

Le lai del Freisne vus dirai,¹⁸ (Du lay S)
Sulunc le cunte que jeo sai.

Pour Foulet, *sulunc* attesterait le passage d'un sens à l'autre. L'expression *dire un lai* est commune, et on a déjà pu montrer la spécificité des verbes *dire* et *conter* qui étaient réservés aux recontements, par opposition aux verbes *faire* et *trover*, réservés à l'invention des lais bretons¹⁹ ; elle a bien sûr le sens métonymique de « raconter » l'aventure qui a inspiré le lai du *Fresne*.

¹² Billy, *loc. cit.*, p. 163-164 (*Guing.* 1 illustre en fait le cas de *dire l'aventure d'un lai*).

¹³ *Loc. cit.*, p. 304.

¹⁴ Le singulier fait ici écho à l'annonce du ms. : « *Ci commence a parler du lay de Yonet* ». Rychner « corrige » *H* en plusieurs endroits : *comencié, pur, laissé* et donne *j'en*.

¹⁵ « Les prologues qui précèdent le lai de *Guigemar* », dans *Revue Romane* XVI : 1-2 (1981), [pp. 166-175], p. 171, d'après l'éd. d'Ewert & Johnston, *Marie de France, Fables*, Oxford, 1942, p. 2. La définition raccourcie qu'utilise Skårup : “faire, exécuter” (p. 172), n'est par contre pas précisément pertinente.

¹⁶ Voir Billy, *loc. cit.*, p. 166, n. 23.

¹⁷ *Loc. cit.*, p. 304.

¹⁸ Pour Rychner, *op. cit.*, « La variante de *S, du lay*, confine *lai* dans son sens original de “chanson”, tandis que la leçon de *H* (...) tend à assimiler *lai* “chanson” et *lai* “conte de Marie” », ce qui anticipe malheureusement sur le sens moderne.

¹⁹ Voir Billy, *loc. cit.*, p. 163-164.

b) *Bisclavret* 1-2 :

*Quant de*²⁰ *lais faire m'entremet,*
Ne voil ublier Bisclavret.

Il s'agit, selon nous, du seul exemple où l'emploi est réellement ambigu. On rapprochera cette formule des vers 47-48 du *Prologue* : « *M'entremis des lais assembler / Par rime faire e reconter* »²¹ ; Baum a longuement et subtilement étudié l'ensemble de ce dernier passage où l'anaphorique du v. 51 : *si vos les plaist a recevoir* ne peut grammaticalement référer qu'au *lais* du v. 47, avant de conclure qu'« un lecteur moins averti pourrait être enclin, surtout s'il ne tient pas compte du passage précédent, à considérer, au v. 47, le terme *lai* comme la désignation spécifique du genre de poésie composée par Marie »²². Sans invoquer à la suite de R. Baum le doute qui peut planer sur l'authenticité du prologue, on observera que la simple logique veut que le référent de « *lais* », dans ce passage, soit le même pour les trois verbes, ce qui amène à voir dans la locution *s'entremetre de faire* l'évocation d'un travail de réécriture, interprétation confirmée par le complément de manière *par rime*, expression que l'on rapprochera du v. 41 : *Rimé en ai e fait ditié*, où *en* réfère aux *lais* (...) *k'oiz aveie* du v. 33 : les lais bretons fournissent la matière première. Le pronom *les* du v. 51 semble par contre curieusement désigner le produit final, et il faut bien reconnaître dans cette rupture sémantique un processus métonymique dont le lieu est cependant le lien anaphorique, et non le signifiant lui-même²³. De toute manière, on ne perdra pas de vue que le prologue-épilogue est extérieur — et postérieur — aux recontements mêmes, et qu'une interprétation contradictoire ne saurait par conséquent être opposée aux données internes des recontements.

Si rien dans le contexte immédiat du premier vers de *Bisclavret* n'interdit de voir dans « *lais* » les pièces mêmes de Marie, cette interprétation se heurte à une objection fondamentale : pourquoi et comment le mot pourrait-il avoir un tel référent alors qu'aucun des autres contextes, pas plus que ceux des autres recontements connus de lais bretons, ne laisse prévoir une telle interprétation ? que l'emploi du mot dans les vers finaux de *Bisclavret* est conforme au sens habituel²⁴ ? que la seule métonymie jusqu'ici rencontrée désigne par « *lais* » (bretons) leur matière même ? Le parallélisme de « *Bisclavret* » au v. 2 avec « *lais* » du v. 1 amène au demeurant à voir en ce dernier cette métonymie commune référant aux aventures évoquées par ces lais : parmi ces lais dont elle a entrepris la narration, elle ne veut pas oublier celui que l'on connaît sous le titre de « *Bisclavret* ». Reste alors à interpréter le verbe *faire*. Riquer proposait de voir dans ce *faire* un *dire*, « *sentido frecuente en francés antiguo* »²⁵, ce qui semble en fait limité aux tours intransitifs et inversés du type *fait-il*. Riquer²⁶ n'a sans doute pas tort d'évoquer une corruption, mais, à s'en tenir au texte il n'y a aucune raison de voir dans le *faire de Bisclavret* (comme du prologue) quelque chose de bien différent de ce que l'on trouve dans le « *traitier* » de *Milon* (1-2) : « *Ki divers cunttes veut traitier / Diversement deit comencier* » ; *s'entremetre de faire* serait ainsi une périphrase pour le *comencier* d'*Yonec*. Il n'est pas sans intérêt de noter que Foulet lui-même affirmait à propos de Guigemar 885 — « *Guigemar li lais ... / Que hum fait (dit P) en harpe e en rote* » — qu'« il y a quelques exemples assez nets, semble-t-il, où la même locution signifie *exécuter* un lai (soit sur la harpe, soit en le chantant) » ; pourquoi pas en en racontant l'aventure ? L'épilogue des fables qui présente un tour identique va dans le sens de cette interprétation :

²⁰ Rychner donne sans justification *des* (comme Warnke) qui implique une autre construction.

²¹ Voir Billy, *loc. cit.*, 164, n. 21.

²² *Recherches sur les œuvres attribuées à Marie de France*. Heidelberg, 1968, p. 34-35 ; les divergences que constate Baum (p. 32-39) entre *Prologue* 33-56 : *lai* = « conte d'aventure relevant d'une tradition orale » et Guigemar 19-26 : *lai* = « composition de caractère musical » peuvent s'expliquer encore par une métonymie triviale.

²³ On trouve une rupture semblable dans *Galeran de Bretagne*, 1980-1982 : « *Cil qui ce lay [= "l'aventure évoquée par ce lai"] seulent escripre / L' [= "le lai breton source"] apelent au dit et au ton, / Le lay Galeren le Breton.* » On sait que les irrégularités structurelles produites par des interférences inopportunes entre sens et syntaxe ne constituent pas une nouveauté.

²⁴ « *De Bisclavret fu fez li lais / Pur remembrance a tuz dis mais.* »

²⁵ Voir aussi l'alternance *dit / fait* dans les mss. *P / H* au v. 885 de *Guigemar*, et les remarques de Foulet lui-même, *loc. cit.*, p. 300, n. 1 ; cf. *infra*.

²⁶ *Ibid.*

*m'entremis de cest livre faire
et de l'engleis en romanz treire.
Esopë appel' um cest livre,
qu'il translata e fist escrire,
del griu en latin le turna (11-15)*

Comme le montre l'analyse à laquelle nous venons de procéder, la « fluctuation de sens » relevée par Foulet se ramène en fait à une simple métonymie qui désigne par « *lai* » l'aventure que le lai breton prétend évoquer et, significativement, en aucun cas les recontements de Marie. A supposer que l'interprétation que nous contestons soit fondée pour le v. 1 de *Bisclavret* et même les v. 47-48 du *Prologue*, la thèse de Foulet n'aurait tout au plus qu'une, voire deux occurrences à son avantage, sur une trentaine d'occurrences, ce qui est bien faible pour justifier la thèse d'une ambivalence assurée, même au terme d'une longue pratique du genre. Si l'on étend le problème à l'ensemble des recontements de lais, ce sont une ou deux occurrences sur un total excédant les soixante-dix, soit près de 2 %, ce qui est vraiment bien peu²⁷. Et dans l'optique même de Foulet, il paraît encore plus curieux que, dans les recontements anonymes que celui-ci tenait pour imitant tous l'œuvre de Marie, aucun auteur n'ait jamais prétendu *faire* des lais. Il n'y a aucune raison de penser que la métonymie cessât alors d'être vive. Lorsque Rychner avoue qu'il appellerait « volontiers “chansons françaises” des nouvelles dont *Au clair de la lune*, *Le roi Renaut* ou *Auprès de ma blonde* seraient la source d'inspiration », il convient de se demander si les hypothétiques auteurs de ces textes auraient pour autant prétendu écrire des chansons²⁸.

Malheureusement, tout au long de sa démonstration Foulet est passé à côté des doutes qui s'imposaient. Il allait jusqu'à prétendre que, dans son prologue-épilogue, Marie devait au roi et au public « une définition du néologisme qu'elle avait introduit dans la langue » : « *En l'honneur de vos, nobles reis, (...) M'entremis des lais assembler / Par rime faire e reconter* » (43, 47-48) ; « *Le par* du v. 48 introduisait une explication du vers précédent. “Je travaillai à rassembler des lais — non pas (comme on pourrait le croire en s'en tenant au sens strict du mot) en recueillant des mélodies ou des chansons — mais en versifiant des contes”. » (p. 305). Il faut bien reconnaître que la notion de « définition » n'est pas précisément pertinente, et que le commentaire de Foulet n'éclaircit en rien ni le sens ni l'identité du néologisme. Ce à quoi pense ici Marie c'est bien, comme le dit Baum, « le rassemblement des *lais*, le soin de les versifier et de les raconter, de les présenter à sa façon »²⁹.

Le néologisme n'apparaîtra que plus tard, provoqué par les titres illusoire des recontements de lais bretons qui ne se faisaient pas faute d'exhiber en guise de rubrique le titre du lai sur lequel ils se fondaient, et que la critique moderne consacrera³⁰. En ce qui concerne le ms. *S* qui contient le recueil de recontements de lais le plus important, la rubrique et l'explicit sont à cet égard significatifs³¹ : ce sont bien les aventures commémorées par les lais bretons que le rubricateur a en vue, non les recontements eux-mêmes. Le « phénomène sémantique bien connu et inévitable » dont parle R. Dubuis³² n'intervient en fait que plus tard, créant cette « chose nouvelle » dont Foulet attribuait l'invention à Marie : les « lais » de Marie de France et de ses confrères... En cela, on assiste exactement au même phénomène

²⁷ Vagues, les occurrences de *Melion* ou du *Lai du Conseil* ne sont interprétables que dans l'intertexte (cf. Billy, *loc. cit.*, p. 162, n. 11) ; considérées isolément, elles ne sauraient être interprétées comme référant aux recontements mêmes.

²⁸ *Op. cit.*, p. XVI. On rappellera opportunément ici que, dans *Lanval*, C ajoute après le v. 640 *Atant fine la chaunçun*.

²⁹ Baum, *op. cit.*, p. 34.

³⁰ Cf. Billy, *loc. cit.*, p. 166-168 ; on ajoutera *Dou vrai chiment d'amours* parmi les pièces données accidentellement comme « *lais* » par les copistes. Le fonctionnement du leurre est incontestable ; comment expliquer autrement cette proposition de Ménard, *op. cit.*, p. 57 : « Tydorel, Graellent, Tyolet, Espine, etc. (...) font référence aux compositions des Bretons (...) et portent elles-mêmes le nom de lai (*Chi define li lais de l'Espine* » (le soulignement est de nous) ? Ce qu'elles portent, c'est le nom du lai, ce qui est tout à fait différent.

³¹ *Ci commencent les lays de Bretagne* », « *Explicit les lays de Breteigne* » ; les recontements eux-mêmes ne peuvent pas être dits « de Bretagne ».

³² R. Dubuis, *Les Cent Nouvelles Nouvelles et la tradition de la nouvelle en France au moyen âge*, Grenoble, 1973, p. 309, n. 18 ; cet auteur semble admettre l'existence des deux sens dans l'œuvre de Marie : « Il s'agit beaucoup moins d'une confusion de sens que d'une concomitance d'emplois ». Et de dessiner ainsi l'avenir du nouveau sens : « son œuvre écrite et connue, le nouveau sens de “lai” triomphe. Pour les écrivains postérieurs il n'y a aucune ambiguïté, pas plus qu'il n'y en a dans le vocabulaire traditionnel de la critique du XIII^e siècle à nos jours... »

que celui qui a donné lieu à la création d'un genre particulier de débat, le *partimen* ou jeu-parti, là où troubadours et trouvères pratiquaient simplement une forme spécifique de tensons caractérisées par le partage (*partimen*) des rôles (*jeux partis*) qui distribuait dans un premier temps aux différents contendants les thèses à défendre et argumenter³³. Il serait bien entendu déraisonnable de prétendre réformer des usages bien ancrés dans la critique littéraire, mais du moins convient-il d'être conscient de leur illégitimité historique. En ce qui concerne plus précisément la question du lai, cette confusion de la critique moderne n'est pas sans trouver un écho plaisant, et peut-être idéologiquement chargé, dans le nom patriotique que la tradition philologique a donné à l'illustre Marie, tout en la dotant d'une œuvre phare sur la foi d'un unique témoignage, nonobstant les doutes qui s'y rattachent³⁴.

³³ Voir D. Billy, « Pour une réhabilitation de la terminologie des troubadours : le cas de “tenson”, “partimen” et expressions synonymes », dans *Il genere “tenzone” nelle letterature romanze delle Origini*, a cura di M. Pedroni et A. Stäuble, Ravenna : Longo, 1999, p. 237-313.

³⁴ Nous renvoyons ici à la thèse de R. Baum citée n. 20, dont il ne nous est pas encore apparu qu'elle ait jamais été réfutée de façon convaincante.